



## Armes à feu

Document fondamental : Addendum et erratum

Préparé par : Les avocats de la Commission des pertes massives

Version présentée en preuve

## Document fondamental - Armes à feu Addendum et erratum

**REMARQUE** : Le présent document est fondé sur l'analyse de la documentation dont dispose la Commission des pertes massives **le 6 septembre 2022**. **La présentation de la preuve et l'enquête se poursuivent**. De plus, les documents fondamentaux devraient être lus et compris à la lumière des témoignages reçus par la Commission, et en conjonction avec ces derniers.

Le document fondamental *Armes à feu* a été présenté en preuve le 2 mai 2022 dans le cadre des procédures publiques de la Commission des pertes massives.

### Addendum

Les documents suivants remplaceront les citations de Task ID 3 dans le document fondamental *Armes à feu* :

1. Rapport de situation, COMM0008543 (Pièce à conviction P-001165), remplaçant la citation de Task ID 3 au paragraphe 134;
2. COMM0002735 (Pièce à conviction P-000038), remplaçant la citation de Task ID 3 au paragraphe 184.

Les paragraphes suivants doivent être ajoutés :

### Munitions

#### Description

201. Un aperçu de l'enquête de la GRC indique que Brian Brewster et James Banfield ont acheté des munitions pour l'agresseur environ un mois avant les pertes massives, à la demande de Lisa Banfield. M<sup>me</sup> Banfield a demandé à son frère et à son beau-frère d'acheter des munitions pour les armes à feu de l'agresseur sur les instructions de ce dernier. M<sup>me</sup> Banfield a ensuite récupéré les munitions auprès de M. Banfield et de M. Brewster, les a payées et les a ramenées à l'agresseur à Portapique.
  - Aperçu de l'enquête concernant l'opération H-Strong : COMM0007033
  - Remarque : De plus amples informations sur la relation de Lisa Banfield avec l'agresseur, y compris des détails sur la violence conjugale et le contrôle coercitif qu'elle a subis dans cette relation, figurent dans le document fondamental *Violence de l'agresseur envers sa conjointe de fait*.
202. Dans sa déclaration du 19 avril 2020, Brian Brewster a dit à la GRC qu'il avait acheté des munitions de calibre .223 pour l'agresseur au Canadian Tire de Sackville, en Nouvelle-Écosse. Il a dit qu'il avait remis les munitions à Lisa Banfield pour qu'elle les donne à l'agresseur. L'enquête de la GRC a confirmé que la carte de débit RBC utilisée pour acheter ces munitions appartenait à M. Brewster. Ce dernier a acheté deux boîtes de munitions de calibre .223.

- Déclaration de Brian Brewster : COMM0004397, p. 8-9
- Aperçu de l'enquête concernant l'opération H-Strong : COMM0007033, p. 2

L'actuel paragraphe 201 devient le paragraphe 203.

### **Erratum**

Les citations suivantes de Task ID 3 dans le document fondamental *Armes à feu* doivent être supprimées :

1. Paragraphe 178;
2. Tableau : Frank Gulenchyn et Dawn Gulenchyn.